

Paris, décembre 2008

A partir du 1^{er} janvier 2009, de nouvelles règles s'appliquent pour l'attribution du crédit d'impôt pour l'équipement de l'habitation principale. Elles concernent, entre autres, toutes les fenêtres et portes-fenêtres (PVC, bois, aluminium) lors de rénovation (voir tableau ci-dessous).

Grâce aux performances d'Isolation Thermique Renforcée du nouveau verre à basse émissivité **SGG PLANITHERM ONE** monté en double-vitrage ($U_g = 1,0 \text{ W/m}^2\text{K}$!), les fabricants de fenêtres auront toutes les facilités pour produire des fenêtres répondant aux nouvelles exigences de l'incitation fiscale 2009.

Valeurs de référence du coefficient de transmission thermique U_w maximum des fenêtres et portes-fenêtres de l'habitation principale ouvrant droit au crédit d'impôt lors d'une rénovation :

Type de fenêtres et portes fenêtres	Coefficient de transmission thermique U_w maximum de la fenêtre (valable jusqu'au 31/12/2008)	Coefficient de transmission thermique U_w maximum de la fenêtre (valable à partir du 01/01/2009)
Fenêtres ou portes-fenêtres composées en tout ou partie de polychlorure de vinyle (PVC)	1,6 $\text{W/m}^2\text{.K}$	1,4 $\text{W/m}^2\text{.K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres composées en tout ou partie de BOIS	1,8 $\text{W/m}^2\text{.K}$	1,6 $\text{W/m}^2\text{.K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres METALLIQUES	2 $\text{W/m}^2\text{.K}$	1,8 $\text{W/m}^2\text{.K}$